

Les avantages économiques et sociaux des entreprises adaptées pour le Québec

Pierre Fortin, Marc Van Audenrode, Pierre Emmanuel Paradis

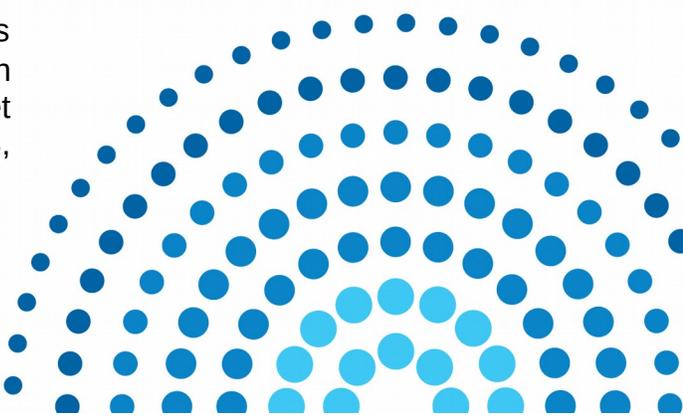
Septembre 2013

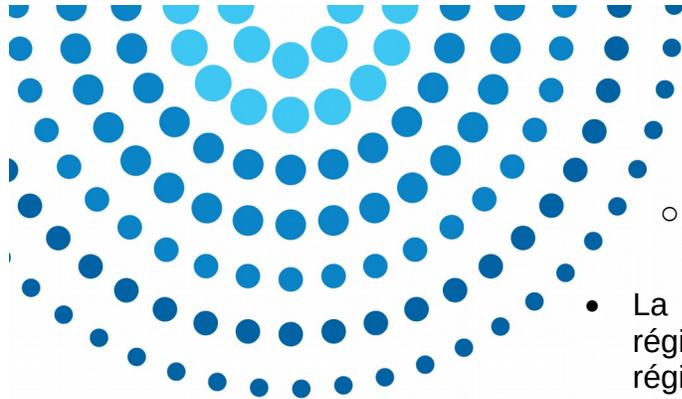
Faits saillants

- Cette courte note par Fortin, Van Audenrode et Paradis (2013) fait appel à des éléments de l'analyse coût-avantage pour mettre en valeur la contribution des 50 entreprises adaptées au Québec.
- Dans cette note, les auteurs estiment que des investissements annuels de 43 M\$ et 29 M\$ par les gouvernements du Québec et du Canada permettent de réaliser des économies de 78,5 M\$ pour ces mêmes gouvernements.
- Les auteurs estiment également que la valeur ajoutée pour les travailleurs (salaire annuel moyen de 19 145 \$) et l'économie québécoise (chiffre d'affaires annuel combiné de ces entreprises de 143 M\$) est significative.

Résumé

Dans cette brève note de 9 pages, Fortin, Van Audenrode et Paradis utilisent des données de 2012 et considèrent quatre éléments afin de mesurer la valeur économique et sociale des entreprises adaptées au Québec :

- La valeur ajoutée pour les travailleurs (un salaire annuel moyen de 19 145 \$, soit 8900 \$ de plus que ce qui serait obtenu grâce au Programme de solidarité sociale avec « contraintes sévères à l'emploi ») ;
 - Les économies et les investissements réalisés pour le gouvernement (investissement de 72 M\$, économies de 78,5 M\$, donc rendement positif, particulièrement pour le gouvernement provincial avec +28 M\$ chaque année) se subdivisent de la manière suivante :
 - 43 M\$ sont investis par le gouvernement provincial et 29 M\$ par le fédéral aux entreprises en guise de compensation pour la perte de productivité ;
 - Les emplois adaptés créés permettent des économies de 46 M\$ pour le programme de solidarité sociale, car on suppose que sans les entreprises adaptées ces personnes ne seraient pas sur le marché de l'emploi ;
 - À cela, il faut ajouter des retombées fiscales de 7,8 M\$ en impôts sur le revenu, 7,6 M\$ en taxes de vente, 2,5 M\$ en taxes spécifiques et 14 M\$ en parafiscalité (RRQ, RQAP, FSS, CSST, assurance-emploi) ;
- 



- On obtient un bénéfice net de 6,4 M\$ (28 M\$ pour le provincial, -22 M\$ pour le fédéral).
- La contribution de ces entreprises au développement régional (50 entreprises, 5280 emplois, près de la moitié en régions) ;
- L'impact sur l'économie québécoise (une production de 143 M\$ de la part de ces entreprises en ventes et en investissements).

Selon ces auteurs, un tel succès s'explique par le modèle d'affaires des entreprises adaptées (de véritables entreprises plutôt qu'un programme gouvernemental).

Mise en perspective

Ce document est une mise à jour de [l'argumentaire produit par Pierre Fortin et Marc Van Audenrode du Groupe d'analyse en 2006](#). Il se concentre uniquement sur les effets économiques et les coûts évités dans le but de convaincre les pouvoirs publics de soutenir ce type d'initiative.

Ce faisant, on ne se penche pas sur les nombreux autres effets sociaux positifs pour les travailleurs en entreprises adaptées (socialisation, dignité, etc.) ni sur les éventuelles faiblesses du modèle.

Dans la mesure où cet objectif de persuasion est assumé, on a affaire à un document somme toute assez efficace, car les thèmes qu'il mobilise (emplois, impôts, programmes sociaux, régions, etc.) correspondent bien au public cible (gouvernements). Les auteurs sont jugés crédibles dans leur domaine et le résultat final est relativement concis.

Ce résumé a été rédigé par le TIESS en janvier 2018 dans le cadre d'un projet sur l'évaluation et la mesure d'impact social en économie sociale. Pour en apprendre davantage sur ce sujet, rendez-vous sur :

www.tiess.ca

